

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 970^e
SÉANCE**



Vendredi 22 octobre 1965,
à 15 h 40

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Déclarations générales (fin)	107

Président: M. Pierre FORTHOMME
(Belgique).

En l'absence du Président, M. Silva (Chili), vice-président, prend la présidence.

DECLARATIONS GENERALES (fin)

1. M. HADJIMILTIS (Chypre) pense que la situation de l'économie mondiale est loin d'être satisfaisante. Les cours des produits primaires ne font que baisser depuis le début de 1964 et les tensions affectant la balance des paiements des pays en voie de développement se sont traduites par une augmentation considérable des tirages sur le Fonds monétaire international, soit environ 340 millions de dollars pendant la première moitié de 1965. Par ailleurs, la dette extérieure des pays en voie de développement représente 12 p. 100 de leurs recettes totales d'exportations, contre 4 p. 100 il y a 10 ans, et une grande partie des remboursements viendront à échéance en 1966. Les pays en voie de développement se trouvent devant un cruel dilemme: ou bien ils continuent d'emprunter à des conditions très défavorables, ou bien ils décident de vivre dans un état de sous-développement permanent. Pour les aider à sortir de cette impasse, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques économiques, financières et monétaires appropriées.

2. Dans les efforts qu'ils déploient pour augmenter leur potentiel économique, les pays en voie de développement se heurtent à des difficultés particulières. Il n'est pas facile, en effet, de surmonter les conséquences d'une longue exploitation coloniale. Si les pays maintenant industrialisés ont pu profiter, pendant leur développement, d'un marché financier relativement prospère et s'ils ont pu écouler leurs produits manufacturés et puiser leurs matières premières dans un monde essentiellement arriéré, ces avantages ne jouent malheureusement plus en faveur des pays en voie de développement. Il ne fait aucun doute que les pays en voie de développement sont capables de tirer parti des progrès de la science et de la technique, mais il leur faut pour cela disposer de capitaux suffisants et d'une main-d'œuvre qualifiée. En outre, ils doivent faire face au problème de l'expansion démographique, qui, de l'avis de nombreux experts, tend également à retarder le progrès économique.

3. La Décennie des Nations Unies pour le développement a été accueillie avec enthousiasme dans le monde entier. Bien que, comme l'a signalé le Secrétaire général, il ne soit pas certain à l'heure actuelle que les objectifs de la Décennie puissent être atteints, l'Organisation des Nations Unies se doit de faire l'effort nécessaire pour ne pas décevoir les espoirs placés en elle par les peuples du monde.

4. Il est remarquable que parmi les décisions peu nombreuses que l'Assemblée générale a prises à sa dix-neuvième session figure l'approbation du dispositif permanent de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La délégation chypriote pense que cette institution sera à même de déterminer les problèmes les plus urgents et de suggérer des solutions.

5. La coopération internationale dans le domaine économique, comme dans tous les autres domaines, permet d'améliorer les conditions matérielles et de cueillir tous les fruits de la civilisation. L'élimination de l'injustice sociale, de la faim, de la misère et de la maladie serait une contribution de la plus haute importance à la cause de la paix. L'assistance fournie à Chypre par l'ONU lui a gagné la gratitude de ce pays. L'enquête économique effectuée en 1960 sous les auspices des Nations Unies a servi de base à l'élaboration du programme de développement chypriote. L'assistance technique fournie à Chypre a porté notamment sur la planification, la construction de barrages, l'urbanisme et les statistiques. La délégation chypriote tient en outre à dire sa reconnaissance pour l'aide fournie à son pays par le Fonds spécial, l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS et d'autres institutions spécialisées. Les difficultés politiques que connaît Chypre à l'heure actuelle ne pouvaient pas ne pas affecter son développement économique. Les exigences de la défense contre la menace d'invasion étrangère pèsent lourdement sur les ressources de l'île. Il est d'autant plus satisfaisant de constater que son économie et ses finances demeurent saines. La balance des paiements de Chypre est excédentaire et la convertibilité de la livre chypriote a permis de maintenir la confiance traditionnelle dans la monnaie et le système bancaire.

6. En 1965, le Gouvernement chypriote a poursuivi la réalisation du programme de développement grâce à des investissements dans les secteurs productifs de l'économie. Il a réussi à maintenir un haut niveau de vie et à conserver la confiance des milieux économiques internationaux.

7. M. PACHARIYANGKUN (Thaïlande) dit que s'il est encourageant de noter les progrès relatifs accomplis récemment dans le domaine du commerce international, il ne faut pas perdre de vue que les

difficultés à long terme auxquelles se heurtent les pays en voie de développement subsistent au milieu de la Décennie des Nations Unies pour le développement. L'accroissement rapide de la population, l'urbanisation massive, l'insuffisance de la productivité agricole et les pénuries de devises sont autant de problèmes qui restent à résoudre. D'une part, les pays développés n'ont pas répondu à l'appel qui leur avait été lancé de transférer 1 p. 100 de leur revenu global aux pays en voie de développement; quant à ces derniers, à de rares exceptions, ils n'ont pas atteint le taux annuel de croissance de 5 p. 100 qui avait été fixé pour la Décennie. Ces deux objectifs précis doivent donc être au centre des préoccupations de la Commission.

8. Sur le plan du commerce international, les signes d'un déséquilibre aigu continuent de se manifester. En 1965, les cours des principaux produits d'exportation des pays en voie de développement sont en baisse de 5 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il faut espérer que la Commission, faisant preuve de bonne volonté et d'un esprit de coopération internationale, s'efforcera non seulement d'enrayer le processus de détérioration des marchés des produits primaires mais qu'elle prendra aussi des mesures concrètes propres à rétablir l'équilibre de l'économie mondiale.

9. Les pays développés ont d'ailleurs tout intérêt à faciliter la solution de ces problèmes, car, les relations commerciales jouant dans les deux sens, l'augmentation des recettes d'exportation des pays en voie de développement permettrait à ceux-ci d'acheter davantage de produits, voire des produits de qualité supérieure, aux pays industrialisés. L'une des premières mesures à prendre serait, pour les pays développés, de réduire ou de supprimer les obstacles tarifaires et autres. Mais il faut également qu'une action massive et coordonnée soit menée sur le plan de la coopération internationale. C'est pourquoi la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement comme organe permanent de l'Assemblée générale revêt une importance historique.

10. Tout en s'efforçant d'accroître leur production agricole, les pays en voie de développement ne doivent cependant pas sous-estimer l'importance de l'industrialisation, qui est une source d'emplois pour une population en expansion rapide et qui contribue au progrès de l'ensemble de l'économie.

11. L'économie thaïlandaise repose sur l'exportation de riz, de caoutchouc, d'étain, de bois de teck et d'autres produits primaires qui représentent plus de 85 p. 100 de ses recettes en devises. Le succès de son développement économique dépend, dans une très large mesure, des progrès réalisés dans le secteur agricole. Dans le cadre de son plan quinquennal de développement économique (1961-1966), la Thaïlande s'efforce d'utiliser au maximum l'assistance technique et les capitaux étrangers dans le domaine de l'agriculture. Simultanément, elle poursuit l'industrialisation du pays, ce qui lui permet d'ores et déjà d'exporter des articles manufacturés ainsi que des produits agricoles transformés. Pour répondre à cette nécessité urgente, elle compte d'abord sur ses propres énergies, mais elle ne méconnaît pas le rôle

vital que peuvent jouer l'aide extérieure et les capitaux privés étrangers dans le processus du développement économique et industriel. L'Organisation des Nations Unies peut elle aussi jouer un rôle plus actif dans le domaine de l'industrialisation et c'est pourquoi la délégation thaïlandaise appuiera l'expansion des activités du Centre de développement industriel.

12. La Thaïlande est reconnaissante de l'aide qu'elle reçoit des différents organismes des Nations Unies et notamment du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique. Elle n'épargnera aucun effort pour accroître l'efficacité de leurs activités et, dans cet esprit, a décidé de nouveau d'accroître sa contribution au Fonds spécial et aux programmes d'assistance technique. La Thaïlande est également reconnaissante de l'assistance bilatérale que lui apportent de nombreux pays amis.

13. La délégation thaïlandaise tient à féliciter la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient de l'œuvre utile qu'elle accomplit. Des projets comme l'aménagement du bassin du Mékong et la création de la Banque asiatique de développement dans un très proche avenir sont une précieuse contribution au développement économique des pays de la région. En ce qui concerne ce dernier projet, la délégation thaïlandaise accueille avec une grande satisfaction la décision prise par les Etats-Unis et le Japon de souscrire respectivement 200 millions de dollars. Etant donné que de nombreux organismes des Nations Unies sont installés à Bangkok, le Gouvernement thaïlandais serait heureux que la Banque établisse son siège dans cette ville.

14. M. FERNANDINI (Pérou) fait observer que le milieu de la Décennie des Nations Unies pour le développement coïncide avec le vingtième anniversaire de l'ONU, date qui demande un examen de l'œuvre accomplie par l'Organisation et de l'efficacité de ses organismes. On doit malheureusement constater à cette occasion que non seulement l'objectif fixé pour la Décennie, soit un accroissement annuel de 5 p. 100 du produit national de chaque pays, n'est pas encore atteint, mais aussi qu'il est de toute façon insuffisant. Il faut donc revenir sur les objectifs énoncés dans la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale et en fixer immédiatement de nouveaux, exprimés en chiffres concrets, pour la deuxième partie de la Décennie. Rien n'empêchera en effet de les revoir lorsque seront achevées les études demandées par le Conseil économique et social dans ses résolutions 1089 (XXXIX) et 1090 (XXXIX).

15. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, malgré les critiques et la déception qu'ont suscitées ses résultats, n'en est pas moins l'un des événements les plus importants de l'histoire du développement économique mondial. Elle a permis une analyse approfondie des pratiques commerciales et de la situation économique, qui a démontré que cette situation était, pour les pays en voie de développement, encore pire qu'on ne le pensait et que certaines pratiques commerciales fermement établies, dans le domaine par exemple des transports maritimes, étaient réellement abusives. Il convient donc que les pays qui ont participé à la Conférence appliquent comme ils le doivent les recommandations

adoptées à Genève^{1/} et il faut s'efforcer de négocier le plus tôt possible des accords multilatéraux de portée précise. Bien que la situation mondiale en 1964 n'ait pas permis à la Conférence d'aller aussi loin qu'on aurait pu le souhaiter, celle-ci a cependant atteint des objectifs importants et elle a surtout fait ressortir, de la part des pays en voie de développement, une unité d'action qui doit être préservée dans l'intérêt des négociations à venir. Le mécanisme de la Conférence commence seulement à fonctionner et les tâches qui lui ont été assignées sont délicates; la délégation péruvienne espère que, grâce à un travail préparatoire approfondi, la deuxième session de la Conférence aboutira, en 1967, à des résultats de beaucoup plus grande portée que la première.

16. La délégation péruvienne appuie la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique qui, à son avis, répondra à la situation réelle des programmes opérationnels. Elle estime que la composition du conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, tout en assurant une répartition équitable des sièges, doit être suffisamment restreinte pour assurer son efficacité. Les déclarations des représentants de plusieurs pays industrialisés semblent d'heureux augure pour la réalisation de l'objectif de 200 millions de dollars fixé pour le nouveau programme.

17. Il serait souhaitable que le même esprit de coopération se manifeste en ce qui concerne le développement industriel. Voilà en effet plusieurs années que les pays en voie de développement s'efforcent de convaincre les pays industrialisés de la nécessité de créer, dans le cadre des Nations Unies, un organisme approprié pour favoriser et accélérer le développement industriel. M. Fernandini, qui a présidé le Comité du développement industriel lors de sa cinquième session, ne met pas en doute la nécessité de la création d'une institution spécialisée, recommandée par la résolution 1081 (XXXIX) du Conseil économique et social. Pourtant, cette tâche ne sera pas simple et il importe, en attendant la constitution du nouvel organisme, d'augmenter considérablement le budget du Centre de développement industriel et de lui accorder une autonomie suffisante, afin qu'il puisse renforcer ses activités. Aucun pays ne peut en effet assurer par ses propres moyens son développement continu sans avoir atteint un degré minimum d'industrialisation. La délégation péruvienne se félicite que cette vérité ait été reconnue par les Etats-Unis et par le Royaume-Uni, dont le représentant a suggéré, à la trente-neuvième session du Conseil, que de nouvelles ressources soient assurées par des contributions volontaires pour le financement de l'industrialisation. M. Fernandini ne pense pas que les objections selon lesquelles la nouvelle institution risquerait d'empiéter sur le champ d'action des institutions spécialisées existantes soient fondées. Il ne voit pas notamment comment ses activités pourraient entraver celles de l'Organisation internationale du Travail, dont les objectifs sont entièrement distincts de ceux que poursuivrait l'institution du développement industriel et se situent sur un tout autre plan. Tout en

appréciant à sa juste valeur l'œuvre accomplie avec si peu de moyens par le Commissaire au développement industriel et par le Centre, la délégation péruvienne espère donc que la création de la nouvelle institution pourra être décidée à la session en cours.

18. La plus grande préoccupation des pays en voie de développement a trait à leur production agricole, dont l'exportation constitue pour eux la principale source de revenus. Pour développer leur production, ils ont besoin de l'aide des Nations Unies, non seulement dans le domaine technique mais aussi dans celui de la planification et surtout de la réforme agraire. M. Fernandini espère vivement que l'Assemblée générale ratifiera les recommandations énoncées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1078 (XXXIX), dont la délégation péruvienne est l'un des auteurs.

19. Les ressources de la mer constituent une source de richesses qu'il ne faut pas négliger. L'exemple du Pérou, qui a pu très rapidement développer leur exploitation et se place aujourd'hui au premier rang de tous les pays du monde pour la pêche, démontre qu'il y aurait intérêt à étudier les richesses marines dont disposent certainement beaucoup d'autres pays. Le représentant des Etats-Unis a fait à cet égard un exposé très intéressant (959ème séance) et M. Fernandini croit que, si les objectifs qu'il a indiqués sont peut-être un peu ambitieux, il conviendrait cependant d'élaborer un plan à court terme d'aide aux pays en voie de développement pour l'exploitation de la pêche à des fins alimentaires.

20. Le seul atout d'un grand nombre de pays en voie de développement est leur richesse potentielle en ressources naturelles. Bien qu'ils aient besoin de capitaux étrangers pour les exploiter, il leur faut en même temps assurer la défense de ces richesses. La question des relations entre les investisseurs étrangers dans les pays en voie de développement et la souveraineté de ceux-ci sur leurs propres ressources naturelles doit être étudiée avec franchise car, s'il convient, comme dans toute opération commerciale, d'assurer aux investisseurs des garanties et des bénéfices suffisants, il faut cependant que l'opération soit équitable et profitable pour les deux parties, non seulement dans le présent mais aussi en ce qui concerne l'avenir de l'exploitation.

21. L'effort national de chaque pays en voie de développement pour assurer sa croissance économique doit être complété par une aide extérieure et, comme l'aide bilatérale comporte de grands risques, l'aide multilatérale fournie dans le cadre des Nations Unies représente la solution idéale, particulièrement si elle est orientée vers l'assistance technique et la formation de techniciens. Le représentant du Pakistan a dit que l'aide financière extérieure ne présentait que peu d'utilité pour son pays si l'intérêt des prêts excédait 3 p. 100 ou si l'assistance reçue entraînait l'obligation d'acheter certains biens à un prix supérieur à celui du marché mondial. D'autres pays en voie de développement peuvent peut-être se permettre un taux d'intérêt légèrement plus élevé mais il faut également prendre en considération le problème du transport maritime, de celui qui se vend autant que de celui qui s'achète. La Deuxième Commission se doit d'envisager clairement les problèmes en vue de la réalisa-

^{1/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

tion d'un objectif commun à tous les pays, aussi bien en voie de développement qu'industrialisés, car, en dehors des considérations morales, il ne faut pas oublier que le développement économique doit accroître la prospérité non seulement des pays qui bénéficient directement d'une aide extérieure mais aussi de ceux qui se trouvent aujourd'hui dans une situation économique plus favorisée et que tous les pays, que leur développement soit lent ou spectaculaire, ont en fin de compte l'obligation d'améliorer les conditions d'existence de leurs populations.

22. M. VALLADAO (Brésil) dit que sa délégation avait des doutes quant à l'opportunité d'une discussion générale sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission. La plupart d'entre elles ont déjà fait l'objet au cours des 20 dernières années d'un examen attentif de la part de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, des commissions économiques régionales et de certaines institutions spécialisées. De son côté, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté des recommandations de la plus haute importance, non seulement pour les pays en voie de développement, mais pour l'ensemble de la communauté économique mondiale. Dès lors, le travail le plus fructueux aurait consisté à étudier les mesures prises pour mettre en œuvre ces recommandations et les moyens susceptibles d'accélérer ce processus. La discussion générale a permis de constater, une fois de plus, la répugnance de certains pays hautement développés à offrir des perspectives nouvelles et des solutions réalistes aux problèmes des pays en voie de développement. On a recommandé à nouveau aux pays en voie de développement de ne pas attendre que des solutions toutes faites leur soient offertes par la communauté internationale et on leur a rappelé que la responsabilité principale en matière de progrès économique incombait aux pays en voie de développement eux-mêmes. Il serait pourtant difficile de nommer ne fût-ce qu'un seul de ces pays qui ne soit pas pénétré de cette idée et qui ne déploie pas de sérieux efforts tant techniques qu'administratifs pour mettre ses ressources limitées au service du développement économique. C'est notamment le cas du Brésil, qui s'efforce de contenir l'inflation, d'équilibrer la balance des paiements et d'assurer une croissance économique continue, bien que ces objectifs soient difficiles à concilier.

23. Il est étonnant de constater que la détérioration des termes de l'échange, qui équivaut aux trois quarts du montant annuel de l'assistance financière internationale fournie aux pays en voie de développement, ne soit toujours pas considérée comme un problème sérieux par certains pays développés. Cette attitude est d'autant plus curieuse que tous les pays économiquement avancés, y compris les pays à économie de marché les plus libéraux, ont des systèmes intérieurs de parité des prix, de subventions, de contrôles de la production, etc., et qu'un grand nombre d'entre eux sont parties à des accords internationaux destinés à stabiliser les marchés de leurs propres produits primaires.

24. Certaines mesures d'une application facile n'ont pas encore été adoptées par la plupart des pays développés. C'est notamment le cas de l'importation en

franchise des produits tropicaux qui a été proposée à plusieurs reprises et qui a récemment fait l'objet d'une proposition constructive et opportune dans le cadre du GATT de la part des pays scandinaves.

25. La part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales est passée de un tiers à un cinquième au cours des 15 dernières années; et leur taux de croissance, au lieu d'atteindre l'objectif modeste de 5 p. 100 par an, est tombé de 4,5 p. 100 en 1956-1960 à 4 p. 100 pendant les trois premières années de la décennie en cours.

26. En matière d'aide internationale, le volume des prêts et des dons aux pays en voie de développement n'a représenté au cours de la première moitié de la décennie que les deux tiers environ du pourcentage recommandé de 1 p. 100 du revenu national des pays développés. D'autre part, le service de la dette représente à l'heure actuelle 12 p. 100 des exportations totales des pays en voie de développement, contre 4 p. 100 il y a 10 ans. Même si les pays en voie de développement pouvaient maintenir un taux de croissance de 5 p. 100, il leur faudrait environ un siècle pour atteindre le niveau actuel du revenu par habitant des pays développés à économie de marché.

27. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'a pas abouti jusqu'à présent à des résultats concrets. Des difficultés imprévues entravent le travail du secrétariat de la Conférence et le problème de son siège n'a pas encore été résolu. Il incombe à l'Assemblée générale de faire en sorte que la mise en œuvre des recommandations de la Conférence soit accélérée et qu'un personnel plus nombreux et des moyens matériels plus importants soient mis à la disposition de son secrétariat.

28. Dans le domaine du développement industriel, il est nécessaire de renforcer davantage le cadre institutionnel existant. Les rouages actuels et les ressources disponibles sont nettement insuffisants au regard des problèmes à résoudre. La délégation brésilienne est convaincue qu'il s'agit là d'un domaine où les bénéfices seront partagés. En effet, le développement du secteur secondaire conduit à une expansion des échanges et permet une spécialisation internationale plus poussée. La participation des Etats-Unis à la reconstruction de l'Europe dément les théories pessimistes selon lesquelles le développement des économies de marché engendre nécessairement une concurrence destructive. Le renforcement du dispositif de l'ONU dans le domaine du développement industriel peut faciliter des transferts accrus de connaissances techniques vers les régions en voie de développement. Il s'agit là d'une question complexe et rien ne doit être fait pour compromettre les droits de propriété et les rémunérations équitables qui en découlent et constituent un stimulant important de l'expansion technologique.

29. De l'avis de la délégation brésilienne, la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique devrait permettre d'améliorer l'efficacité des opérations et, il est permis de l'espérer, de susciter un regain d'enthousiasme de la part des pays contributeurs. Le Programme des Nations Unies pour le développement permettra sans doute d'éviter une dispersion excessive des efforts et, peut-être, de

mettre l'accent sur les problèmes du développement industriel. L'acquisition par le Programme pour le développement d'une certaine expérience dans le domaine des programmes d'investissement présenterait le plus haut intérêt et ne peut en aucun cas être considérée comme faisant double emploi avec les activités d'autres organismes. Le montant des transferts n'est pas le seul facteur qui compte; l'expérience directe des difficultés auxquelles se heurtent les opérations multilatérales de ce genre doit être elle aussi prise en considération.

30. En ce qui concerne la revision du rôle du Conseil économique et social et celle des programmes de coopération dans les domaines économique, social et technique, il appartient à la Commission d'examiner le fonctionnement du dispositif des Nations Unies en vue de le rendre aussi efficient que possible. Il serait alors plus facile d'éviter la paralysie qu'entraîne l'extraordinaire prolifération de comités, groupes de travail, réunions, résolutions, recommandations, décisions, etc. A cet égard, la délégation brésilienne tient à souligner l'intérêt de l'analyse faite par le représentant de l'Argentine (957ème séance) et des propositions formulées par les représentants de la

Trinité et Tobago (964ème séance) et de Malte (966ème séance).

31. M. CUHRUK (Turquie) tient à faire usage de son droit de réponse à propos de l'allégation injuste et tendancieuse du représentant de l'administration grecque de Chypre, qui, faisant état dans sa déclaration du développement économique de l'île, a cru bon de dire que celle-ci vivait sous la menace d'une invasion étrangère. Il est regrettable qu'il ait ainsi fait intervenir dans les débats de la Commission un élément politique qui ne relève en rien de sa compétence.

32. M. HADJIMILTIS (Chypre) dit qu'il ne désire pas poursuivre la polémique amorcée par le représentant de la Turquie. Il fait toutefois observer qu'il est assez révélateur que ce représentant ait vu dans la déclaration de la délégation chypriote une allusion à son propre gouvernement, qui n'y était cependant pas nommément mentionné.

33. Le PRESIDENT prononce la clôture de la série de déclarations générales.

La séance est levée à 17 heures.

